Publié le 02/02/2023





EXTRAIT DU REGISTRE D ID: 011-241100593-20230130-B2023_01-DE

DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convogué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 30 JANVIER 2023 à 8h30

Date de convocation : 24 janvier 2023

Délibération	
N°B2023_01	

Membres en exercice :	19
Votants :	17
Suffrages exprimés :	17
Pour:	17
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE: BELART Xavier

PRESENTS: ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, FABRE Alain, GOUIRY Catherine, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, LAPALU Christian, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES: PARRA Eric

EXCUSES EN COURS DE SEANCE: PY Michel (délibération N°B2023 01), RIO Jean-Louis

(délibérations N°B2023 09 et N°B2023 10)

EXCUSES AVEC PROCURATION:

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE:

Nomenclature Etat: Finances locales - Subventions

OBJET: FONDS EUROPEENS LEADER - Individualisation subvention - Modification du plan de financement dossier « Création d'une structure de Guide nature multi activités sur le parc de la Narbonnaise» porté par l'EURL NOOS Aventures à Gruissan

Le Grand Narbonne participe au groupe d'Action Locale Leader de l'Est Audois. Le GAL de l'Est Audois a défini une stratégie de développement qui sous-tend le financement de projets par le dispositif Leader. Développer les solutions innovantes en matière de mobilités durables est un axe du programme.

Dans le cadre d'une transition professionnelle entamée en 2020, Monsieur Quily a été diplômé d'un BPJPES APT sport pour tous sur l'année 2020/2021.

Un avis favorable le 03 février 2022 du dispositif « transition pro Occitanie » lui a permis de créer sa société en bénéficiant du statut de démissionnaire. Noos Aventures a été créée en avril 2022.

Sportif de haut niveau et éducateur depuis de nombreuses années, il souhaite faire partager mes connaissances et ma passion du sport et de la nature au travers la création de l'EURL Noos Aventures

N°B2023 01(2)

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le 02/02/2023

ID: 011-241100593-20230130-B2023_01-DE

L'objectif de ce projet est de proposer une activée ludique en extérieur pour découvrir le territoire, le patrimoine et son environnement. Cette société interviendra dans le sport nature et sport santé. Noos aventures proposera aux publics une expérience au sein de la nature sur différents supports. (VTT, marche, vélo de route, course à pied, marche nordique, randonnée nature course d'orientation...) La notion de préservation de l'environnement et la sensibilisation à la nature sont des éléments importants de la pratique d'activités de plein air : gestion des déchets, la préservation de l'eau, la protection incendie...dans le respect des règles d'accès aux différents sites.

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne a octroyé à l'EURL Noos Aventures par délibération B2022_57 du 19 septembre 2022, une subvention de 2 681.25 euros au titre des contreparties nationales au LEADER sur un montant de dépenses éligibles de 13 997.08 € HT : dépenses de communication et de publicité, location d'un véhicule 9 mois, achats de vélos à assistance électrique.

Les délais de livraison du véhicule n'étant pas compatible avec les délais de réalisation des dépenses imposées par la fin du programme LEADER au 31 décembre 2023, le porteur de projet a modifié sa demande : la dépense « Véhicule sur 9 mois : 6 698.00 HT » est remplacée par « Achat vélos électriques : 8 105,01 euros HT » diminuant le coût total éligible du projet à 13 071.59 € HT au lieu de 13 997.08 € HT

Ainsi la demande de soutien financier concerne désormais :

Dépenses immatérielles : communication et publicité :

Site internet : 1 750 euros HT
Hébergement : 460 euros HT

• Reportage photo: 800 euros HT

Flyers: 800 euros HT

• Informatique et protection : 674,08 euros HT

Dépenses matérielles : Achat d'équipements sportifs

• Achat vélo électrique : 8 105,01 euros HT

Achat Paddle + accessoires : 482,50 euros HT

Coût total éligible : 13 071,59 € HT

Le Plan de financement doit également être modifié, ramenant la subvention en co financement du Grand Narbonne de 2 239.53 € à 2 091.45 €

• FEADER LEADER : 8 365,80 € (64% plafonné à 40 000 euros)

• Grand Narbonne : 2 091.45 € (16% plafonné à 10 000 euros)

Autofinancement : 2 614,34 € (20%)

Vu la délibération N°C67/2015 du 18 mars 2015 portant adhésion à l'association Minervois Corbières Méditerranée et participation du Grand Narbonne au Groupe d'Action Locale GAL de l'Est Audois.

N°B2023 01(3)

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le 02/02/2023

ID: 011-241100593-20230130-B2023_01-DE

Vu la délibération N°C2017-39 du 30 mars 2017 adoptant le règlement d'interventions financières pour la mise en œuvre d'aides individuelles aux entreprises dans le cadre des politiques intercommunales de développement territorial, de l'économie maritime et du programme stratégique de développement agricole durable,

Vu la délibération du Bureau Communautaire B2022_57 du 19 septembre 2022 apportant au projet « Création d'une structure de Guide nature multi activités sur le Parc de la Narbonnaise» porté par l'EURL NOOS Aventures une subvention de 2 239.53 euros sur un coût total de projet de 13 997.08 euros HT.

Considérant l'intérêt et la pertinence du projet au regard du développement des circuits courts sur le territoire du Grand Narbonne.

Considérant les contraintes de réalisation du projet et la demande de Monsieur Quily, porteur du projet,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'octroyer une participation du Grand Narbonne pour un montant total de 2 091.45 euros au projet « Création d'une structure de Guide nature multi activités sur le Parc de la Narbonnaise» porté par l'EURL NOOS Aventures sur un coût total de projet de 13 071.59 euros HT :
- D'approuver le nouveau plan de financement du projet NOOS aventures ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la notification et la convention d'attribution de subvention ainsi que tout document d'ordre administratif, juridique, technique, ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture

le: |PREF| et de sa publication le: |PUB| Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme, Maître Didier MOULY,

Diven

Maire de Narbonne Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération

